

# LE SPECTATEUR

ORGANE JUDICIAIRE DES COMTES DE WRIGHT, LABELLE ET PONTIAC.

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION "LE SPECTATEUR", (Incorporée) PROPRIÉTAIRE-ÉDITEUR.

## Ce que tout le monde pense



T'es trop petit, mon ami; t'es trop petit!

## LA POLITIQUE

Lundi soir dernier, je me suis assis dans les gradins et les oreilles d'un spectateur ont fait voir ce que est que la politique, non tel que Baptiste Canayen la voit en écoutant les grands parleurs et en lisant les grands serviteurs, mais telle qu'elle existe dans sa vulgaire réalité.

Le spectacle est divisé en trois actes. D'abord, au théâtre Russell, Sir Wilfrid Laurier et ses collègues prêchaient leurs vertus et celles de leur gouvernement à une foule de citoyens auxquels ils ont naturellement recommandé de voter pour le candidat ministériel.

"L'Etat, c'est nous!"  
Et les auditeurs d'applaudir à outrance.

Les deux autres actes se déroulaient sur la côte, dans l'enceinte du palais législatif. Au rez-de-chaussée, une foule élégante était réunie dans les salons du président de la

chambre des députés. L'orchestre faisait entendre de joyeux accords, et l'on voyait défilier tout ce qu'Ottawa compte de riche, d'opulent et d'influent dans le monde ministériel. C'est ainsi que l'on voyait de jeunes Miss en grand décolletage, gantées de blanc jusqu'aux aisselles, faisant la moue aux jeunes attachés du pouvoir, et la risette aux bedonnants entrepreneurs des travaux publics. Jusqu'au sympathique maître de céans et sa digne compagne qui jouaient leur rôle avec brio. Tout respirait la plus folle gaieté, la satisfaction du moment.

Au troisième étage, sous le toit, le chef de l'opposition dinait avec quelque cent-cinquante amis politiques. Là, la musique était plus grave, les physionomies plus sévères. M. Borden disait à ses lieutenants: patientez, notre tour viendra. A nous l'assiette au beurre! Et un cri d'espoir lancé par toutes les poitrines des affamés du pouvoir menaçait le palais jusque dans ses fondations.

Lorsque, dans dix ou vingt ans, les tables auront été tournées, le spectacle sera le même, avec les Tories au Russell et dans les salons, et les libéraux dans les mansardes. Seuls, les acteurs auront été changés. Les nouveaux acteurs porteront la livrée du parti opposé.

Oh! la politique!

U. Go.

## AVIS AUX HOTELIERS Signez vos Lettres S. V. P.

Quelques-uns de nos hôteliers n'ont pas encore pris connaissance de l'amendement fait à la loi des licences, le printemps dernier, par le parlement de Québec.

Il est un article qui les intéresse particulièrement, et nous croyons devoir le reproduire ci-après:

"Les liqueurs embouteillées qu'un hôtelier ou un restaurateur, porteur d'une licence, se procure dans le but de les distribuer à ses clients ou à ses hôtes, doivent être gardées, pendant qu'elles sont dans le local pourvu de la licence, dans les bouteilles dans lesquelles elles ont été délivrées à cet hôtelier ou ce restaurateur; et tant que la marque ou étiquette de ces bouteilles n'a pas été enlevée ou détruite aucune autre liqueur substance ou liquide ne doit, en aucun cas, être mis dans une de ces bouteilles, et aucune bouteille, après que la liqueur embouteillée y a été retirée ne doit être remplie, soit en partie soit en entier, par l'occupant de ce local sous licence, ou par toute autre personne pour lui, afin de fournir de la liqueur ou autre substance ou liquide à tout client ou hôte."

"Aucun porteur de licence d'hôtel, de restaurant ou de magasin ne doit faire usage, ou permettre qu'il soit fait usage d'une marque ou étiquette sur une bouteille, un baril ou autre récipient dans lesquelles des liqueurs sont gardées pour la vente dans le local sous licence, n'indiquant pas avec précision et clarté la nature du contenu de cette bouteille, de ce baril ou autre récipient, ou étant de quelque manière destinée à induire en erreur un client ou un hôte sur la nature, la description ou la qualité de ce contenu."

"Aucun porteur de licence d'hôtel, de restaurant ou de magasin, ou nulle autre personne ne doit, pour aucune raison quelconque, mêler ou faire mêler à une autre liqueur vendue ou fournie par lui comme breuvage, dans le local sous licence, une drogue ou une autre forme d'alcool méthylique ou autre forme crue, non rectifié ou impure d'alcool méthylique ou autre substance ou liquide délétère."

"Toute personne contrevenant à quelque-une des dispositions du présent article encourt les pénalités décrites par l'article 137."

## IMPRIMERIE

Le nouvel atelier d'imprimerie du "Spectateur", à l'angle des rues Principale et de l'Eglise, (en arrière l'ancien magasin de M. Maurice Bedard) est des plus modernes.

Nous pouvons exécuter tous les travaux, depuis les plus simples jusqu'aux plus compliqués, à des prix raisonnables, soit 25 POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ que n'importe où ailleurs.

Travail garanti, Livraison immédiate. Une visite est sollicitée.

Les gens qui s'imaginent que nous faisons cas ici des lettres anonymes, n'y sont pas évidemment. Nous recevons assez souvent des communications intéressantes et nous nous demandons pourquoi ceux qui nous les adressent négligent de signer leur nom.

Un noble inconnu se plaint à nous de notre corps de police. Les suggestions qu'il fait ne manquent pas d'intérêt. Il ne voudrait y voir, par exemple, que des gens d'une profonde érudition et du dernier galant. La chose nous irait sans doute, mais comme la corporation ne paie pas à ces braves gens des émoluments de sénateurs, nous nous contenterions assez de la scrupuleuse honnêteté et du dévouement.

Il y a plus: notre correspondant porte des accusations très sérieuses contre notre corps de police. Avant de tenir aucun compte de telles accusations, nous exigeons d'abord le nom de l'accusateur et la preuve de ses avancés. Nous verrons alors ce qu'il y a à faire.

Nous voulons bien servir l'intérêt public mais nous n'entendons pas nous exposer à devenir l'instrument des étroites rancunes et de la calomnie anonyme.

Allez-y de votre nom, S.V.P.

L'HON. C. R. DEVLIN

L'honorable C. R. Devlin, ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, est parti pour un voyage de quelques semaines en Europe.

C'est un voyage de repos que le ministre entreprend: à la suite du travail énorme qu'il s'est imposé dans la direction de son important département, il en ressent de grandes fatigues compliquées de maladies assez sérieuses, ce qui a obligé ses médecins à lui prescrire un repos absolu, lui interdisant même la lecture.

L'honorable ministre est accompagné de son secrétaire particulier, M. Denis Donovan.

Tous les nombreux admirateurs et amis du vaillant et distingué ministre apprendront avec regret ce malheureux contre-temps qui lui arrive, et se joindront à nous pour former des vœux de prompt rétablissement, de bon voyage et d'heureux retour.

## A BATONS ROMPUS

Henri Ier de Montebello alias Bourassa alias l'Homme, a donné le coup de grâce (!) à la politique du gouvernement Laurier sur le chapitre de la marine nationale. L'opération qui date de jeudi dernier, a été faite avec le seul outil que possède l'opérateur, soit une "gueule en fer blanc," et le Monument National fut pour l'occasion, transformé en amphithéâtre ou les étudiants en Ronchona-

lisme et les bleus décaqués ont pris une leçon de leur fétiche.

Parlant à ses moutons de Panurge sur la question de la marine nationale, Bourassa a critiqué la conduite du député du comté de Québec, M. Turcotte, celle du sénateur Belcourt, et de nombre d'autres députés, aujourd'hui juges qui sont montés, si l'on veut, dans l'échelle sociale, mais qui pour lui ont grandement descendu dans l'estime qu'il leur portait!

Il y en a d'autres qui croient avoir le monopole de l'esprit et méprisent leurs contradicteurs, mais ces malheureux sont pensionnaires dans les asiles d'aliénés!

Du train qu'ils y vont, les Castors auront bientôt fait de répandre dans le public la vieille légende que les libéraux sont voués au feu éternel, parceque le ciel est bleu et que l'enfer est rouge.

Constatant qu'ils ont perdu leurs temps en prédisant que le pays ferait banqueroute si les rouges venaient au pouvoir, les Castors soulèvent maintenant le cri de la religion pour remettre la main sur l'assiette au beurre. Ils ne voient des franc-maçons que dans le parti libéral, et ils sont à la veille d'accuser Laurier et les autres chefs libéraux de notre province d'être les agents secrets de la franc-maçonnerie.

Le dernier courrier de Québec nous apporte la nouvelle qu'il se fait dans les églises force sermons et quêtes en faveur de la Bonne Presse.

Nous attirons respectueusement l'attention de Son Excellence le délégué du Pape en Canada sur les démarches compromettantes de certains membres du clergé à Québec pour maintenir *L'Action Sociale*, lequel journal n'est que l'organe des Castors-Nationalistes.

(A suivre, page 5.)

## LA PORTE OUVERTE A LA CONSOMPTION

Et comment le Tonique pour les Poux (No 10) du Père Morriscy ferme cette porte.

Une condition de santé délabrée, avec peut-être un rhume négligé et une petite toux, est une invitation cordiale à la Peste Blanche (la Consomption) de venir et de se sentir chez elle. Et c'est rare qu'elle ne profite pas de l'invitation.

Dans de tels cas, il n'y a pas de temps à perdre. La porte doit être promptement fermée. Cela se fait en prenant un repos absolu, beaucoup d'air frais, et le Tonique des Poux (No 10) du Père Morriscy. Cette médecine nettoie le passage, soulage la toux et guérit la membrane délicate des poumons et des voies respiratoires. Mais ce qu'il y a peut-être de plus important, c'est qu'elle reconstruit tout le système, donnant à la nature l'assistance nécessaire pour chasser la terrible maladie.

Quand même d'autres remèdes auraient échoués, ne vous découragez pas. Essayez "No 10" du Père Morriscy combiné avec beaucoup d'air frais et d'exercice. Quand même vous seriez au premier degré de la Consomption il y a encore espoir de guérison. Bouteille échantillon 25c. Grandeur régulière 50c. Chez votre fournisseur ou de Father Morriscy Medicine Co., Ltd., Chatham, N.B.

**LES PILULES**  
**McGALE**  
**POUR LES ROGNONS**  
Pour HOMMES et FEMMES  
Les meilleures au monde contre  
MALADIES des REINS, du FOIE,  
de l'ESTOMAC et le MAL de DOS.  
30c. la boîte, 6 boîtes, \$2.50.  
Si votre fournisseur ne les a pas, écrivez-nous.  
McGAWATE CHEMICAL CO. LTD. MONTREAL

**"LE SPECTATEUR"**

Organe Judiciaire des Comtés de Labelle  
Wright et Pontiac.  
Seul journal imprimé et publié à Hull.  
ABONNEMENTS, PAR AN

Canada ———— \$1.00  
Étranger ———— 1.50

La date figurant sur l'adresse de  
l'abonné tient lieu de reçu à cet effet.

## TARIF DES ANNONCES.

annonce par ligne ———— 10c.  
(mesure agate.)

Tarif spécial pour annonces à long terme

La Compagnie de Publication "Le Spectateur"  
(incorporée)

E. E. CING MARS.

Secrétaire.

Phone 5880, 28, s. Hull, P.Q., Canada.

Hull, Jeudi, 27 Janv. '10.

**NOTES LOCALES**

Le Cercle Marie Jeanne présentera au public le 7 et le 11 février "Les aventures d'un Acadien" drame inédit en trois actes. L'action se passe en 1753; c'est une sombre page de la belle et noble Acadie, râlant sous le poignard britannique, talon anglais.

Avez-vous une montre, une horloge, un article de bijouterie qui a besoin d'être nettoyé ou réparé? Allez chez Jos. Couture, le bijoutier-horloger en face la banque d'Ottawa, rue Principale. C'est un expert dans ce genre de travail. Son ouvrage est garanti. Spécialité—l'abrication de jones de mariage et bagues de fiançailles.

Le conseil d'hygiène de la province de Québec vient d'informer le conseil municipal de Hull, que l'aqueduc de cette ville doit être pourvu sans retard d'une installation de filtrage. C'est la seule façon, paraît-il, de diminuer les cas de maladies et d'empêcher une épidémie de fièvre typhoïde à Hull.

M. Henri Lefebvre, rue Victoria, est décédé lundi dernier. Le défunt était un ancien peintre et il était connu, aimé et estimé de tout le monde. Il laisse une veuve sans enfants. Le défunt était membre de la société St. Joseph de Hull.

Les meilleures huîtres à la mesure, que l'on puisse se procurer à Hull, sont en vente chez M. Elzéar Duguay, res-

tauteur, de la rue du Pont. Ces huîtres sont servies au restaurant ou livrées à domicile. Huîtres sur écaillés livrées sur commande dans n'importe quelle partie de la ville.

Depuis quelques jours, par suite du doux temps, le niveau du lac Flora s'est élevé de près de quatre pieds, et comme résultat, une trentaine de maisons du bas de la rue Britannia et des environs sont inondées. Les échevins Caron, Bourque et Labelle ont attiré l'attention du conseil sur ce sujet et l'ingénieur a reçu ordre de faire creuser immédiatement un égout temporaire pour le déversement du trop plein du lac. Le travail est poussé avec la plus grande activité.

Chez P. H. Charron, rue du Pont, vous trouverez tout ce qu'il vous faut pour meubler confortablement votre maison, et ce, à des prix plus bas qu'ailleurs. Une invitation toute particulière est faite aux jeunes ménages.

M. Christopher Lynott, entrepreneur menuisier, est décédé dimanche après-midi à sa résidence 194 rue Principale, après une longue maladie. La mort inattendue pour longtemps encore l'a frappé juste au moment où il allait se mettre à table. Il était âgé de 54 ans et 9 mois et laisse pour pleurer sa perte une épouse inconsolable. Le défunt était membre des sociétés St. Joseph du Canada et de Hull.

Nous regrettons d'apprendre que M. D. Bélanger, pharmacien, a perdu son dernier-né. L'enterrement a eu lieu lundi après-midi.

Mardi dernier, à l'église Notre-Dame, a été célébré le mariage de M. Emile Bisson, fils de M. Ernest Bisson, avec Melle Emélia Morrel. Les heureux époux sont partis en voyage de noces à Montréal et Québec. Les meilleurs souhaits de leurs nombreux amis les accompagnent.

La cour de révision de Montréal a confirmé le jugement de la cour supérieure de Hull, en faveur de dame Cunningham, veuve de Thomas Murphy, qui réclama \$5,000 de la compagnie Electrique d'Ottawa. On se souvient

**GRANDES COURSES DE CHEVAUX**

— PAR LA —

**Central Canada Racing Association**

Sur la rivière Ottawa

(En face de Hull.)

**DU 29 JANVIER au 5 FEVRIER '10**La piste est superbe  
et la glace très solide**\$12,000. seront donnés en prix aux concurrents**Les meilleurs trotteurs  
et ambleurs du monde seront làExcursions a prix réduits sur tous les  
chemins de fer

Que la foule se rende à bonne heure.

**LOUIS BERTRAND  
NOTAIRE.**113 Rue Principale. Argent à prêter.  
Telephone HULL.

peut-être que Thomas Murphy fut tué par un choc électrique, il y a deux ans, alors qu'à Hull il travaillait au nouvel édifice de l'hôtel Bank.

La cour a accordé \$2,500 de dommages à la veuve Murphy. On dit que la compagnie électrique d'Ottawa portera ce jugement en appel.

Jeudi dernier on s'est aperçu à Hull que l'égoût collecteur, qu'on est en train de construire, rue St Bernard, était sur le point de s'effondrer. Tout heureusement, M. Farley, ingénieur de la ville, signala le danger à temps et put ainsi éviter peut-être la perte de plusieurs vies.

Les nombreux amis de M. Hubert (Pit) Bernier, autrefois hôtelier, de cette ville, sont priés de ne pas oublier, lorsqu'ils iront à Québec, que M. Bernier tient l'excellent hôtel Terminus, en face de la gare du Lac Saint-Jean, Bon service. Prix populaires.

Des rapports de Gracefield, annoncent que dans ce district, les loups sont en grande abondance et qu'ils font une chasse sans merci au chevreuil.

Ce serait le bon temps pour les chasseurs d'aller là-bas faire le coup de feu.

Une dépêche de Maniwaki annonce que le feu à détruit l'église catholique du village de Montcerf situé à dix milles au nord de Maniwaki. Les pertes s'élèvent à plusieurs milliers de dollars, avec très peu d'assurances. Le curé de ce village est M. l'abbé Limoges. La destruction de cette église est une perte irréparable pour les paroissiens de Montcerf qui ne sont pas riches.

Les divers comités du nouveau Conseil de Ville sont composés comme suit :

Les échevins Davis, Larose, Leduc, Falardeau, Bourque et Dupuis feront partie des commissions de finances, rues et améliorations et des affaires litigieuses.

Les échevins Black, Gravelle, Charette, Villeneuve, Caron et Labelle font partie des commissions d'aqueduc, d'hygiène et de feu, police et lumière. La présidence de ces différentes commissions est comme suit: Aqueduc, Jos.

Caron; finances, Jos. Bourque; feu, police et lumière, Jos. Gravelle; hygiène, A. Labelle; affaires litigieuses, Falardeau; rues et améliorations, H. Dupuis.

Par un vote de 9 contre 1, le conseil a décidé de continuer les travaux de l'ouverture de la rue Chaudière, près du lac Minnow, et à cette fin, il a été voté une somme de \$500. On croit qu'avec ce montant, il sera possible d'ouvrir la rue à la circulation. Plusieurs échevins ne paraissent pas prêts au début à appuyer la demande du vote de \$500, mais après la déclaration de l'ingénieur qu'il serait possible avec ce montant d'ouvrir la rue, ils ont résolu dans l'affirmative. Ce sujet était le seul important à l'assemblée de lundi soir, et la séance a été de courte durée.

La mort a fait une nouvelle victime dans la personne de la jeune épouse de M. Lorenzo Lafleur, de la rue Hannah. Madame Lafleur (née Marie-Rose Plante) qui n'était âgée que de 28 ans, était malade depuis deux ans. Elle laisse pour pleurer sa mort, son mari, son père et sa mère, un jeune enfant, quatre sœurs et trois frères. Ses sœurs sont madame Eugène Lafleur et Melles Laudina, Manda et Albertine, et ses frères MM. Edouard, Joseph et Rémi.

La défunte était la fille de M. et madame Louis Plante, de High Falls.

Les funérailles de la regrettée défunte ont eu lieu ce matin.

Dans une lettre adressée au Conseil de Ville et lue à la dernière assemblée, la fanfare de Hull dont l'existence est depuis quelque temps menacée, demande au conseil de lui acheter des uniformes. Comme compensation, la fanfare s'engage à donner gratis des concerts dans nos parcs publics durant les soirées de l'été prochain.

La fanfare de Hull a 40 ans d'existence, elle fait l'orgueil de notre ville et de la jeunesse

(Suite à la page 5.)

**"Brandy" PH. RICHARD**

La Creme des Cognacs

RICHARD, V.O.

" V.S.O.P.

" 20 Ans.

" 40 ans.

En vente partout

DISTRIBUTEURS EN GROS

En vente par L.H. Major &amp; Frères, Ottawa.



D. CHENE, jr. TEL. 358

Ingénieur Civil,  
Chimiste Analyste.

168 RUE ALMA, — HULL.

Ne négligez ni la  
Toux ni le Rhume

Le sirop GOUDRON-MENTHOL, du Dr French est un remède souverain contre la TOUX, le RHUME, la BRONCHITE, le mal de gorge, l'asthme et toutes les affections de la gorge et des poumons.

Gare aux contrefaçons.

**Curanesol**

REMÈDE SANS EGAL.

Catarrhe, Rhumes de Cerveau, Fièvre de Foin, Maux de Tête, Purulence du Nez, Éternuements, etc.

PRIX - - 25 et 50c.

A. R. FARLEY, Ph. C.

176 rue Albert, Hull.

**THEATRE  
ODEON**

SAMEDI SOIR.

LE 29 JANVIER, 1910

Notre installation est  
presque complète.

Venez passer 2 heures  
confortablement en vous  
procurant un amusement  
honnête et instructif.

Admission, 5c.

Programme spécial pour  
dimanche.Comédie par le Cercle  
Dramatique de  
Hull.**Expédiez-nous**

en toute confiance vos

**Peaux Vertes**

NOUS PAYERONS L'EXPRESS.

Vous obtiendrez chez nous:

Prompt paiement.

Correct assortiment.

Les plus hauts prix du marché.

Notre Liste de Prix 1909-1910 vous  
sera envoyée GRATIS sur demande.**REVILLON FRERES**

MAISON FONDÉE EN 1729

134 et 136 rue McGill, Montréal.

**Rev. Père Morriscy****Un Traitement Combiné qui Guérit le Catarrhe.**

La température du Canada avec ses froids extrêmes et ses changements subits donne le catarrhe presque à tous, et le rend difficile à guérir. Les uns recommandent les remèdes internes—les autres des applications externes.

Le Père Morriscy emploie les deux—les tablettes à prendre trois ou quatre fois par jour pour renforcer l'organisme, purifier le sang

et l'aider à chasser la maladie, et un onguent antiseptique, curatif et adoucissant à appliquer dans les narines. Ce traitement combiné connu comme le remède

**"No 26 du Père Morriscy"**

attaquant la maladie à l'intérieur et à l'extérieur, guérit vite.

M. A. C. Thibodeau, marchand général de Rogersville, N.B., écrit en date du 22 janvier dernier:

"Quelques mots sur les mérites de votre remède contre le catarrhe. J'ai souffert du catarrhe de la tête et de l'estomac les 10 dernières années et pendant ce temps j'ai essayé toutes sortes de remèdes sans résultats, jusqu'à ce que j'eusse essayé votre remède contre le catarrhe qui, je suis heureux de le dire, m'a guéri. Je le recommande chaleureusement à ceux qui souffrent de cette maladie."

Ne négligez pas le Catarrhe—guérissez-le avec le remède No 26 du Père Morriscy. 50c pour le traitement combiné chez votre marchand.

Father Morriscy Medicine Co. Ltd. 68F Chatham, N.B.

## Municipalité de Comté de la seconde division du Comté de Pontiac.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Jules Maillard, Secrétaire Trésorier, que les terrains ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique en la salle des délibérations du Conseil, à Ville Marie, MERCREDI, le CINQUIÈME jour de MARS prochain à DIX heures de l'avant midi pour les taxes municipales et scolaires restant dues à moins que ces diverses sommes et les frais encourus ne soient payés avant le jour ci-dessus indiqué.

| Noms                                    | Description   | Canton  | Lot  | Rang | Etendue | dû au conseil | dû aux écoles | Montant |
|---|---|---------|------|------|---------|---------------|---------------|---------|
| Municipalité du Village de Ville Marie. |   |         |      |      |         |               |               |         |
| Dame Eugénie Bélanger                   | Un lot de village de 80 x 200 environ partie vgs. 23 Rang 2 Duhamel borné au nord à g de St. Laon au sud à Frs. Desrochers à l'est à la rue Notre Dame et à l'ouest au lac Témiscamingue. | Duhamel | P 23 | 280  | 200     | \$ 5.10       | \$ 5.10       |         |
| Municipalité du Canton Duhamel.         |   |         |      |      |         |               |               |         |
| W. Harvey Green                         |   | Duhamel | 56   | 1    | 48      | \$ 1.69       | 2.04          | 3.73    |
| W. Harvey Green                         |   | do      | 57   | 1    | 48      | 1.69          | 2.04          | 3.73    |
| W. Harvey Green                         |   | do      | 58   | 1    | 31      | 1.69          | 2.04          | 3.73    |
| A. et Raymond Perrault                  |   | do      | 13   | 6    | 100     | 14.22         | 27.97         | 42.19   |
| Conrad Chateaufort                      |   | do      | 14   | 6    | 100     | 5.33          | 8.15          | 13.68   |
| Municipalité du Canton Guigues.         |   |         |      |      |         |               |               |         |
| Frank Dussault                          |   | Guigues | 33   | 6    | 100     | 43.35         | 30.60         | 77.95   |

Ville Marie, 8 Janvier 1910.

**JULES MAILLARD,**  
S. T. C. de C. S. T. C. C. 2e div. Pontiac.

## GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Service  
D'OTTAWA-MONTREAL  
"Train à des heures avantageuses."

Trains quittant Ottawa à 8.30 a. m., 3.15 p. m., 4.40 p. m., les jours de semaines seulement et à 8.30 a. m., 4.40 p. m., le dimanche.

Chars palais sur tous les trains

Tous les trains du Grand Tronc quittent et arrivent à Ottawa, aux heures indiquées.

Char dortoir  
OTTAWA ET TORONTO

Quitte la gare Union, Ottawa, chaque jour à 6.45 p. m., arrivant à Toronto à 6.00 a. m. On peut occuper le char jusqu'à 7.00 a. m.

OTTAWA-NEW-YORK

Quitte Ottawa chaque jour à 4.40 p. m. Chars palais buffet et dortoirs sur chaque train; arrive à New-York (Grand Central Station) à 7.20 a. m.

**P. M. BUTTLER,**  
Bloc de l'hôtel Russell, coin des rues Sparks et Elgin, Ottawa.  
Agence générale de steamers, départs et pour voyage Cook.

## On demande

50 opératrices sur machine mues par force motrice, pour fabriquer des matinées (blouses) pour femmes. S'adresser à la

**THE RIDEAU MANUFACTURING CO.**

147 rue Albert, OTTAWA.

Voici d'après une revue très sérieuse, quelles sont les véritables causes qui portent les gambales à s'entre-dévoiler tantôt par plaisir, tantôt par nécessité ou par goût.

20 % d'anthropophages mangent leurs morts pour les honorer.

19 % des anthropophages mangent les grands guerriers morts, pour s'approprier leur courage.

29 % le font par haine et pour punir leurs ennemis.

Enfin, 14 % mangent de la chair humaine par goût.

Nous comprenons particulièrement ces derniers.

Combien d'heures un homme

peut-il rester sans dormir? Un concours fut récemment organisé à New-York pour le savoir.

Douze concurrents y prirent part. Le premier qui se laissa aller à la douceur d'un sommeil réparateur fut un agent de police: il avait résisté pendant 23 heures grâce à l'absorption de nombreuses tasses de café très fort.

Celui qui l'emporta, un gardien de banque, ne ferma l'œil qu'après 83 heures 27 minutes.

Mais, combien de temps se-rait-il resté éveillé si on l'avait contraint à lire les comptes rendus de la Chambre?

## PROVINCE DE QUEBEC, Municipalité du Comté de Wright.

Je donne par les présentes, avis public que les terrains ci-après mentionnés, seront vendus par enchère publique, en la Cité de Hull, dans le Bureau d'Enregistrement du Comté de Wright, le second jour de Mars prochain (1910) à dix heures de l'avant-midi, pour les Taxes Municipales et Scolaires et autres redevances ou charges dues aux municipalités ci-après nommées, sur les divers lots de terre plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais avant la vente.

| Noms des propriétaires                          | Descriptions des terrains | Rang         | Etendue | Montant dû |
|---|---------------------------|--------------|---------|------------|
| Municipalité du Canton d'Eardley.               |                           |              |         |            |
| Walter McLean                                   | 17 & 18                   | 12           | 400     | \$17.10    |
| Charles Flynn                                   | N 1/2 2                   | 10           | 100     | 12.78      |
| do do   | Pt. 1                     | 11           | 100     |            |
| Municipalité du Comté de Masham.                |                           |              |         |            |
| Jeremiah Burnt                                  | 18                        | 2            |         | 8.65       |
| Municipalité du Canton de Wakefield (Parrelton) |                           |              |         |            |
| B. Dompierre                                    | W. 1/2 8                  | 11           |         | 2.21       |
| Martin S. Killen                                | E. 1/2 8                  | 8            |         | 2.20       |
| Sam Simpson                                     | Improv. on Pt. 10         | 11           | 150     | 4.22       |
| Municipalité du Canton de Hull-Ouest.           |                           |              |         |            |
| John Watt                                       | 26                        | 10           | 200     | 10.65      |
| Municipalité de St. Alphonse de Lytton.         |                           |              |         |            |
| James Kelley                                    | 45-46                     | 5            |         | 20.95      |
| do do   | 53 & 54                   | 5            |         | 20.95      |
| Mrs. L. Crites                                  | 6                         | 4            |         | 6.90       |
| Mrs. M. Danis                                   | 29                        | 4            |         | 8.10       |
| N. Ethier                                       | 10 et 11                  | 4            |         | 22.30      |
| Municipalité du Canton de Hincks.               |                           |              |         |            |
| Vincent Fournier                                | 20                        | 2            |         | 10.41      |
| Joshua Ellard                                   | 7                         | 2            |         | 3.88       |
| Joseph Chartrand                                | 34                        | 11           |         | 3.46       |
| Municipalité du Canton de Templeton-Ouest.      |                           |              |         |            |
| Caleb et Henry Hardy                            | W. 1/2 24a.               | 10           | 50      | 50.33      |
| Municipalité du Canton de Templeton-Est.        |                           |              |         |            |
| Dame C. Cahen                                   | 3                         | 13           | 200     | 22.76      |
| Philippe Larabie                                | S. W. Pt. 11b             | 9            | 20      | 23.73      |
| John A. McLaurin                                | Pt. 12a                   | 1            | 3-4     | 31.64      |
| Municipalité Scolaire de Wright et Northfield.  |                           |              |         |            |
| Joseph Gravel                                   | 50 & 51                   | 8 Wright     | 200     | 9.74       |
| Charles Essex                                   | 7                         | 3 Northfield | 100     | 14.15      |

Donné à Hull, ce 10 Janvier 1910.

**F. Albert Labelle,**  
Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Wright.

## NE TOUSSEZ PAS!

Cinq fois que vous toussiez cela veut dire que la Nature déluge le flegme des membranes délicates de la gorge ou des poumons. Par là cette membrane devient enflammée, forcée, peut-être brisée. Voilà le danger! Un tissu brisé veut dire une réduction des défenses du corps contre la maladie — les germes s'attendent que cette entrée — La Consommation elle-même commence de cette manière. N'en courez pas le risque. La guérison de Shiloh débarrasse les toux — éloigne les fièvres — adoucit toutes les inflammations dans la région respiratoire — renforce et guérit les tissus endommagés — met la gorge et les poumons dans un état de santé robuste. Procurez-vous la Guérison de Shiloh sans délai et guérissez cette toux.

**La Guérison de Shiloh**  
L'AMI DE LA FAMILLE PENDANT QUARANTE ANS.

PRIX 25c

NOTRE FEUILLETON

# L'histoire DE Hull

Son origine, ses progrès, son avenir.  
Avec Illustrations.  
Par E. E. CINQ-MARS, journaliste.

No. 20.

Arrivé là, il se trouva en face de sept hommes robustes, sept highlanders, dont quatre mesurant plus de six pieds de hauteur. Il reconnut les MacDonald, et il était seul contre les sept qui lui barraient le passage, sur le tablier étroit du pont.

Armés de bâtons, les Ecossais s'avancèrent sur lui, en vocifé-



Jos. Montferrand,  
Le premier des athlètes de Hull.

rant et hurlant de rage. Au lieu d'intimider Montferrand, ces cris l'excitèrent. En deux tours de bras, il arrache une perche des garde-fous, et la faisant tourner au-dessus de sa tête, il s'élance sur ses adversaires qu'il frappe à tue-gaule, qu'il terrasse, renverse, et fait rouler sous les pieds, avant qu'ils aient pu l'atteindre d'un seul de leur coups. Il n'en reste qu'un debout, sur les sept, le plus jeune, qui s'était rejeté en arrière, devant l'attitude fulgurante de Montferrand, et qui lui demande grâce.

Grâce? C'est bien, dit Montferrand, va dire à ta mère que Montferrand est un brave coeur et un brave homme, avant d'être un homme brave, ce dont elle ne doutera pas, en voyant comment tes frères sont équipés. J'aime de beaucoup mieux pardonner que me venger. Tes frères se relèveront tout à l'heure; car, je n'ai voulu que les étourdir, lorsque j'aurais pu les assommer de plein droit. Quand ils seront debout, qu'ils viennent m'offrir la main, je serai leur ami. Bonsoir Archer! et dis à ton frère Duff, quand il reviendra à lui, que Laetitia ne saura pas un mot de ce qui vient de se passer.

De fait, les MacDonald, revenus de leur étourdissement, surent reconnaître les procédés généreux de l'athlète canadien, et ils lui vouèrent une amitié qui ne se démentit jamais.

Un jour, un missionnaire catholique remontait l'Ottawa, en

canot à écorce. Au moment d'aborder à Hull, voilà qu'une nuée d'orangistes, apercevant sa soutane, sortent de la Pigeonnière et accourent sur la rive en hurlant, pour lui faire une chaude réception. Le Père effrayé, donne ordre à ses conducteurs dont l'un était Jos. Montferrand, de rebrousser chemin et d'aller attérir à Bytown. L'hercule s'y refuse. Non pas, mon Père, dit-il, nous allons débarquer ici. N'ayez crainte, je vous ferai de la place; et, s'il le faut, je balayerai tout le village. On aborde au milieu d'un charivari sans nom. Montferrand, qui ramait tête basse, sauta à terre avant d'être reconnu; il trébucha et tombe presque aux pieds du chef de la bande. A l'instant même, notre orangiste, empoigné par les deux jambes, tournoyait dans l'espace et s'en allait plonger, tête baissée, au fond de l'eau. Les autres, effrayés, détalèrent.

Que de prouesses les vieux ne racontent-ils pas sur le compte de Montferrand! Je n'ai rencontré qu'un seul homme, un brave octogénaire du Cap Santé, qui prétendait que Jos. s'était fait rosser par un cultivateur chez qui il avait dérobé des fruits; mais cette histoire n'est pas corroborée par les vieux de la vallée d'Ottawa qui ont connu le célèbre athlète.

Avant de quitter Montferrand pour passer aux événements sportifs plus modernes, je me plais à faire part au lecteur d'une déclaration qui m'a souvent été faite par madame Courval, de Hull, décédée il y a quelque semaines, à l'âge de 97 ans, à l'effet que dans son jeune temps, elle eut parfois l'honneur d'être invitée à la danse, par Jos. Montferrand.

LE BASE-BALL. — Il faut remonter jusqu'en 1870, pour trouver le premier club de base-ball fondé à Hull. C'était la première association sportive, et elle était désignée sous le nom de "Club des Anglais". A cette époque, les joueurs parmi lesquels figuraient "Bill" Anderson, "Bob" Nesbitt, Hillman, W. McEwen, père; Jack, McPike, Pierre Berthiaume, Frank Viau, Nap. Tessier et autres, ne se servaient pas de mitaines.

En 1877, il y eut le club de MM. C. Laurin et J. Villeneuve; et en 1891, celui de M. Z. Leblanc, mais le base-ball ne fit de véritables progrès qu'en 1892, grâce à l'énergie de M. Victor Cholette, qui réussit à fonder le club de Hull et à réunir les meilleurs joueurs, anciens et nouveaux, parmi lesquels figuraient MM. Zéphir Leblanc, Geo. Brière, Euc. Laferrère, Alp. Perras, Jack Delaney, Louis Reinhardt, Jos. Tessier, — capitaine, — feu Jos. Brière, Geo. Reinhardt, "Pit" Drapeau et M. Cholette lui-même. Les officiers de ce club qui ne s'éteignit qu'en 1899, étaient, lors de la fondation, MM. John Lynott, président; Nap. Bélanger, secrétaire, et Alp. Perras, trésorier. Les parties étaient jouées sur l'ancien terrain Webb, en arrière chez M. H. Dupuis, et parmi les clubs étrangers qui se sont fait battre par le club local, la première année, on mentionne "Le Canadien" et le "Past Time". L'année suivante, le même club battait aussi le "O.A.A.C." et le "Diamond", d'Ottawa. En 1894, M. Cholette et ses amis, ci-haut mentionnés, assistés de MM. D. A. Décosse, E. C. Leblanc, Paschal Gagné, Wilfrid Perras, Achille Drapeau, Chs. Isabelle, Nap. Tessier, Jos. Perras et O. Leblanc, se formèrent en un syndicat dont le capital était très modeste, soit \$200. C'est alors que l'on vit jusqu'où pouvait conduire l'amour du vrai sport. Avec plus d'énergie que d'argent, ces jeunes gens, tous des ouvriers sans fortune, louèrent pour cinq ans, un terrain de M. Marston, situé à la Petite-Ferme. C'est ce même terrain que l'on désigne encore sous le titre de "terrain de base-ball", alors qu'il n'y a plus ni base-ball, ni rien qui vaille en matière de sport, depuis que cette propriété est passée sous le contrôle de certains spéculateurs étrangers. Ainsi, en 1894, nos jeunes sportmen travaillèrent par corvée pour égoter et clôturer le terrain. Chacun donnait son travail gratuitement, durant les heures de récréation. Les joueurs étaient aussi de véritables amateurs, qui ne recevaient pas un centin d'indemnité pour le temps perdu aux joûtes. L'année suivante, MM. Masson et H. Larocque entrèrent

(A continuer.)

# Chas. Desjardins & Cie

Notre Grande Spécialité cette année est le

## Mouton de Perse

Nous avons même Deux Qualités que vous ne trouverez nulle part ailleurs, excepté à Paris, Londres et New York. Choix splendide des plus belles Peaux et des plus élégantes Confections. C'est le temps de donner votre commande pour un Manteau, etc.

**40%** d'économie à réaliser sur la qualité et le fini de nos marchandises.

N.B.—Nous nous ferons toujours un plaisir d'ouvrir un compte aux personnes SOLVABLES.

130, RUE SAINT-DENIS  
Entre Ste-Catherine et Dorchester,  
MONTREAL

**Brooke, Chauvin et Devlin**  
AVOCATS.  
Bloc Graham, Rue Principale, Hull.  
C. J. Brooke, C.R.  
C. H. Chauvin, C.L.L.B.  
E. B. Devlin, C.L.L.B.  
PHONE NO. 1324.

**T. P. FORAN, C.R.**  
AVOCAT.  
Bureau: 162 Rue Principale.  
Bloc McDougall, Hull.  
PHONE 1085.

**MAJOR & FORTIER**  
Avocats.  
C. E. MAJOR, M. A. FORTIER  
Rue Langevin, Hull.

**J. A. PARENT**  
B.A., L.L.L.  
AVOCAT.  
PHONE

**Edgard Laberge**  
B.L., L.L.L.  
NOTAIRE.  
Argent à prêter. Phone 2115.  
275 rue Principale, Hull.

**ARTHUR DESJARDIN**  
AVOCAT-RECORDER.  
Etude, 271 Rue Principale.  
Phone 2258. HULL.

**Auguste Lemieux, C.R.**  
Avocat pour Ontario et Québec.  
Agent en procédure de la Cour Suprême et de la Cour de l'Échiquier et pour affaires départementales.  
46 RUE ELGIN, OTTAWA.

**ADOLPHE OLIVIER**  
AVOCAT - RUE PRINCIPALE  
En face le bureau de poste, Hull.

**DR. J. E. FONTAINE**  
Rue Principale, Hull. Telephone 2019.

**Dr. J. U. Archambault**  
MEDECIN-CHIRURGIEN.  
Angle des rues Principale et St. Joseph, Hull.  
Telephone 2019.

**HOTEL ALBION**  
Joseph Fournier,  
PROPRIETAIRE.  
Rue Principale. Phone 2607.  
Chambres et pension de première classe.  
Salle d'échantillons pour les commis voyageurs.

**HOTEL ST. JAMES**  
MONTREAL.  
En Face de la Gare Bonaventure.  
Excellentes chambres et pension.  
Prix modérés.  
Fred Bouillon, Propriétaire.

**HOTEL IMPERIAL**  
Angle des Rues du Lac et Principale.  
Hull.  
Situé à deux minutes de marche du Palais de Justice, du Bureau de police et des banques, possède les aménagements les plus modernes. Salle d'échantillons pour les commis voyageurs, pension, vins et liquors de première classe.  
F. A. GAUTHIER, Propriétaire.

**BIJOU CAFE**  
SAM. CASSIDY, Prop.  
Angle des rues Sparks et Metcalfe.  
Ottawa.  
Le rendez-vous favori des gens d'affaires et des sports. Tables d'notes repas servis à toute heure, à la carte. Salle à diner avec vue pour dames et messieurs.  
Prix modérés. Téléphone privé sur la rue Sparks.  
AGISSVO KVS

**THE WINDSOR**  
Hotel pour les touristes.  
Quartiers Généraux des Députés Libéraux.  
De 1-10 par jour.  
W. P. HART, Propriétaire.

**OTTAWA HOUSE**  
Chs. O'Connor, Prop.  
Angle des rues Wellington et Hull.  
Pension de première classe \$1 par jour.

**HOTEL SAINT LOUIS**  
HULL.  
Excellente pension. Vastes cuisines.  
Rues Wright et Brewery.  
Phone 3269.  
OSCAR GAUTHIER, Prop.

**WINDSOR HOTEL**  
Angle des rues Principale et Albert.  
Hull, P.Q.  
NAP. BOUCHER, Propriétaire.  
Service de première classe. Phone 2670.

**HOTEL RIENDEAU**  
MONTREAL.  
En face de l'Hôtel de Ville et de Palais de Justice de Montreal, queques pas des batailles et des gares de chemins de fer, 58, 60 Place Jacques Cartier.  
J. Arthur Tanguay, Propriétaire.

**LAURENTIAN HOTEL**  
B. Aumond, Prop.  
MANIWAKI, P.Q.  
Cet hotel a été reconstruit avec toutes les améliorations modernes. Le Meilleur Hotel de la Gatineau. Ecurie de louage et voitures de places en connection avec l'Hotel. Salle d'échantillons pour les commis voyageurs.

**LES LIQUEURS DOUCES DE EUG. MIRAULT**  
SONT LES MEILLEURES.  
Demandez-les toujours.  
La seule manufacture canadienne dans la Capitale. Les commandes par la maille sont remplies avec promptitude.  
Rue Rideau, Ottawa.

**A. ARCHAMBAULT**  
PLOMBIER.  
Angle des rues Wellington et Chaudière, Hull.  
Poseage d'appareils de chauffage pour edifices publics et résidences privées.  
Travaux d'aqueduc, etc.  
Reparages exécutés promptement.  
Prix modérés.  
Phone 4143.



### Notes Locales

(Suite.)

de deux générations. Il faut la voir continuer et prendre un nouvel essor.

Dimanche après-midi, M. Curville Lacasse, de Hull, qui se dirigeait vers la Pointe Gatineau en voiture, sur la rivière Ottawa, est passé avec son équipage à travers la glace, à quelques centaines de pieds du rivage vis-à-vis le village de la Gatineau. Cheval et voiture sont disparus sous la glace. M. Lacasse n'a été sauvé que moyennant certaine peine. L'entrepris de M. Sévère, de Gaspé, de la Pointe Gatineau, qui a risqué sa propre vie, M. Lacasse avait avec lui un compagnon qui s'en est tiré avec un bon forcé. Les deux victimes ont été ramenées à Hull par M. Philomon Charbon, le cheval et la voiture étaient évalués à \$300.

Le rapport annuel du suintement de l'aqueduc, M. Berthiaume a déposé à l'hôtel de ville, une diminution sensible dans la quantité d'eau fournie par les pompes de l'aqueduc durant les derniers deux mois.

Quatre mille trois cents pieds de tuyau ont été ajoutés au service durant l'année, la somme par jour du travail des pompes a été de 3407,33 gallons alors qu'en 1908 elle avait été de 3641,628 gallons, ce qui représente une diminution totale, de 52,657,820 gallons pour l'année 1909. M. Berthiaume, dans son rapport attire l'attention du conseil sur le fait que l'hiver prochain l'aqueduc aura encore plus à souffrir du frazil que cette année en raison de l'addition d'une nouvelle pompe de 500 forces au château d'eau, ce qui augmentera d'autant la course. M. Berthiaume demande l'addition d'un autre homme au personnel du château d'eau. Présentement, chacun des employés fait 84 heures de travail

par semaine et M. Berthiaume voudrait que ce labeur soit réduit à 63 heures.

Le soi-disant vicomte de Villarmois, du Rapide de l'Orignal, jeune homme d'environ 30 ans, jouissant, dit-on, d'une pension de 40,000 francs par année, est arrivé à Hull sous la garde de l'huissier Rock Jetté. Villarmois a été condamné à subir son procès au prochain terme des assises criminelles du district d'Ottawa pour crime d'indécence. Le jeune français se dit victime de chantage. Il a amené avec lui son avocat, Mre Achin, de Nominique. Le plaignant dans la cause est le père d'un jeune garçon nommé Cuvillon et les détails sont trop scabreux pour être publiés. C'est le juge de paix Nap. Pagé, de Nominique, qui a condamné Villarmois à la cour d'assises. Celui-ci demandera probablement un procès sommaire devant le magistrat de district. M. G. Patin, de Montréal, a cautionné pour la mise en liberté temporaire de l'accusé.

### A bâtons rompus

(Suite.)

La petite gazette de Jos. Girard, député de Chicoutimi, fulmine toujours contre les chefs libéraux. Prenant pour prétexte le choix de M. Perron comme candidat ministériel à Gaspé, l'organe du député Girard lance un soufflet aux chefs du parti libéral à Ottawa, étant donné les événements enregistrés durant la présente campagne électorale dans la capitale. En voici les termes :

"Nous retrouvons là la main du maître qui dirige tout et impose l'homme qu'il lui plaît, sans respect envers la liberté que les électeurs ont de choisir, sans pression ni entraves, l'homme qui doit représenter leurs intérêts à notre chambre législative.

"Quand donc aurons-nous assez d'énergie, de fierté pour nous affranchir de ces maîtres qui nous tiennent sous le joug de l'esclavage?" Et dire qu'en attendant le retour de son parti au pouvoir, le député Girard vote toujours pour les mesures ministérielles. Pourquoi? Qu'est-ce que cela peut bien lui valoir?

Le "Devoir" signale comme un fait d'importance primordiale, la conférence de M. Bourassa à Montréal. Le prophète n'a rien cassé. Ce n'est pas une conférence qu'il a faite, il a lancé, en paquet, sur son auditoire, tous les articles de son journal et du "Nationaliste".

Le nommé Henri Bourassa est le chef des perturbateurs qui font un train d'enfer autour des funérailles civiles d'un malheureux médecin de Montréal. Grâce à leur envie désordonnée d'être à la crèche

### DEUX AMIS SAUVÉS PAR LES PILULES DE GENIEVRE

Le Remède pour les Rognons et la Vessie.

M. Herbert Bauer, de Davisville, dit qu'il doit aux Pilules de Genièvre une dette de gratitude qu'il ne pourra jamais payer. Il a souffert de maladie de la Vessie durant des années et ne pouvait uriner qu'en faisant des efforts qui lui causaient de grandes douleurs.

M. Bauer demanda un échantillon gratuit de Pilules de Genièvre. La première dose lui fit tant de bien qu'il s'en procura six boîtes et commença à les prendre régulièrement. Un traitement d'un mois le guérit tout à fait.

Tout joyeux, il alla voir son ami, M. Simpson, pour lui raconter sa guérison et lui dire quel merveilleux remède étaient les Pilules de Genièvre. M. Simpson souffrait alors grandement des reins. M. Bauer recommanda immédiatement les Pilules de Genièvre dont M. Simpson se servit, ce qui eut pour résultat agréable ces deux bons amis sont aujourd'hui des hommes heureux et en bonne santé.

Pour les maladies des Reins, de la Vessie et les Troubles Urinaires les Pilules de Genièvre sont vendues avec une garantie absolue d'un prompt soulagement ou le prix en est remboursé. 50c la boîte, 6 pour \$2.50. Ecrivez à la National Drug & Chemical Co. (Dept. Q.), Toronto, pour échantillon gratuit. 9 F

publique, les Bourassistes ont recours à force mensonges pour faire croire que certains chefs du parti libéral doivent être tenus responsables de ce regrettable incident.

Que dirait Henri Bourassa si les libéraux voulaient le tenir responsable de ce que l'un des siens est mort en renégat et a été inhumé sous un tas de fumier?

La bande du *Devoir* à Bourassa ferait-elle partie de la franc-maçonnerie, qu'elle publie les règlements de cette société? Les journaux libéraux se glorifient de laisser une telle paiment aux franc-maçons.

M. Flavien Moffet joue le rôle de sermonneur dans *Le Temps*, en outre d'être rond de cuir. Après avoir tapé sur les doigts de son neveu et ancien employé, C. Leclerc, il fait maintenant la leçon à Jules Fournier parce que ce dernier n'a pas vu même ce qui lui le congrès des Canadiens-fran-

### PACIFIQUE CANADIEN

Voyagez en dormant

Un char dortoir pour Montréal, est ouvert tous les jours, à 9 h. à la gare Union. Départ à 11 h. a.m. Arrivée à Montréal, 8.00 h. a.m.

Pour billets, horaires et tout autres informations s'adresser à

GEO. DUNCAN

Agent du C. P. R.

42 rue Sparks, Ottawa.

Agent général pour lignes océaniques

DR. ED. MARTIN

Des Hôpitaux de New-York. Médecine générale. Spécialité: Maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge. 170 rue Albert. Téléphone 3733. Hull, P. Q.

çais d'Ontario.

C'est tout de même drôle que M. Moffet est plus sensible aux agaceries des enfants qu'aux coups de pied au derrière qui lui sont donnés par des hommes responsables. Ce pauvre Moffet serait-il tombé en enfance?

Le nommé Henri Bourassa, charlatan du *Devoir*, n'a rien de commun avec le docteur du *Devoir*. Ce dernier possède des remèdes qui guérissent de tous les maux excepté la pauvreté, tandis que le charlatan du *Devoir* ALIAS Bourassa soigne avec sa prose les pauvres, d'esprit.

Nous sommes assez surpris de voir qu'Armand Lavergne traite de voleur et de pillard, M. Tobin, député de Richmond, son ancien collègue au parlement canadien.

Qu'est-ce qu'il veut donc, le Jeune? Seroit-il jaloux de ses compères Fournier et Asselin parcequ'ils ont goûté de la prison?

M. Tobin se doit à lui-même de confondre son accusateur.

C'est en vain que l'on cherche dans les dictionnaires la signification du mot "dreadnought". Un député, très fort linguiste, en donne la définition suivante: Pour les Anglais, ce mot a été créé pour leur faire plaisir; pour les Allemands, leur faire peur,

### SUNLIGHT SAVON



PAR TOUT LE MONDE

des milliers de ménagères emploient le Sunlight Savon de préférence à aucun autre, parce qu'il nettoie le linge avec plus de perfection, et à la moitié du prix, sans injure aux mains ou au tissu.

512 F

pour les Canayens, les faire suer, et pour les Bourassistes, les faire "chialler".

L'*Action Sociale* écrit en toutes lettres qu'en fournissant des rédacteurs à la feuille politique de M. Henri Bourassa, elle a été fidèle à sa devise et a travaillé à "tout ressembler dans le Christ."

Nous l'avons dit cent fois, les castors prennent M. Bourassa pour un nouveau messie.

Est-il étonnant, après cela, que nous soyions pour eux des antéchrists?

L'*Avenir du Nord*.

### TABAC

## Rose Quesnel

DOUX ET NATUREL. EXIGEZ LA ROSE.

Rock City Tobacco Co. - Quebec.

Un Aliment riche, agréable, fortifiant et facile à digérer

### Ogilvie's Wheat Marrow

formé de la moelle du plus beau blé de l'Ouest Canadien, remplace avantageusement la viande au point de vue de l'hygiène et de l'économie.

*En vente partout.*  
The Ogilvie Flour Mills Co., Ltd  
MONTREAL ET WINNIPEG.

# Baume Rhumal

CONVIENT A TOUS LES AGES.

Le remède souverain pour la prompte guérison de la TOUX, du RHUME, de la BRONCHITE, de l'ENROUEMENT et autres affections de la Gorge et de toutes les Maladies des POUMONS. Pris dès les premiers symptômes, il détruit le germe de la CONSUMPTION. La vente sans cesse croissante du "BAUME RHUMAL" depuis un quart de siècle justifie la confiance du public dans ce remède populaire.

En vente chez tous les marchands:

25c la bouteille



RESUME DES REGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS DU NORD-OUEST.

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre un quart de section de terrain de la Puissance dans le Manitoba, Saskatchewan ou Alberta.

La demande d'entrée pour homestead doit être faite personnellement au bureau de l'agent local ou du sous-agent du district. Néanmoins, une entrée par procuration peut être faite dans certaines conditions par le père, mère, fils, fille, frère ou soeur du futur colon.

DEVOIRS.—Une résidence de six mois et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une terre lui appartenant, d'un moins 80 acres, et occupée par lui-même ou par son père, mère, fils, fille, frère ou soeur.

Dans certains districts le colon en règle peut retenir un quart de section à côté de son homestead. Prix, \$3 l'acre.

DEVOIRS.—Une résidence de six mois dans chacun des six ans de la date de l'entrée du colon, comprenant le temps requis pour gagner un homestead et cultiver 50 acres en plus.

Un colon qui aurait forcé ses droits de colon et ne peuvent obtenir sa préemption, pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, \$3 l'acre.

DEVOIRS.—Une résidence de six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant \$500.

W. W. CORY, Sous ministre de l'Intérieur. N.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.



CONTRAT de la MALLE

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Ministre des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi le vendredi, 18 février, 1910, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les Conditions d'un Contrat projeté pour un terme de quatre années trois fois par semaine, aller et revenir, entre Chénéville et Duhamel à commencer au bon plaisir du Ministre des Postes.

L'on pourra consulter des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté et l'on pourra se procurer des formules de soumission aux bureaux de post: de Chénéville et Duhamel et au bureau de l'inspecteur des Postes à Ottawa.

G. C. ANDERSON, Surintendant, Ministère des Postes, Division des contrats de la Malle, Ottawa, 4 janvier, 1909.



CONTRAT de la MALLE

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Ministre des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, le vendredi, 18 février, 1910, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les Conditions d'un Contrat projeté pour un terme de quatre années 4-4-4-3-10-4 fois par semaine, aller et revenir, entre Chemin Gouin et la gare de Hébert-Kiamika et Val Barrette-Lac des Ecorces et Val Barrette-Montigny et Nominigine-Rapide de L'Original et la gare de Duhamel-Val Barrette et la gare de Routhier, à commencer au bon plaisir du Ministre des Postes.

L'on pourra consulter des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté et l'on pourra se procurer des formules de soumission au bureau de l'inspecteur des Postes à Ottawa.

G. C. ANDERSON, Surintendant, Ministère des Postes, Division des contrats de la Malle, Ottawa, 5 janvier, 1910.

AVIS est donné par le présent qu'une demande sera adressée au parlement du Canada, à sa présente session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation une compagnie sous le nom de Compagnie de chemin de fer Gatineau et Ungava, avec un capital actions de deux millions de dollars; et autorisée à construire, équiper et exploiter pour l'avantage général du Canada, une ligne de voie ferrée partant d'un point sur le chemin de fer Transcontinental à la source nord-ouest de la rivière Gatineau, dans la province de Québec allant vers le nord-est, suivant, ou cotoyant, ou dans le voisinage de la "hauteur des terres" jusqu'au lac Chibougamau, une distance d'à peu près 140 milles, de là jusqu'au lac Mistassini, le côté est une autre distance de 60 milles, de là frontière septentrionale de la province de Québec, ou ligne bordière du territoire d'Ungava, ou Homani ou Lac Culminant, une distance depuis le point de départ d'environ 100 milles; de là contournant les sources de Big River, jusqu'au lac Kaniapik, près de l'intersection du 70e méridien et du 54e parallèle de latitude; de là dans une direction nord-ouest, traversant la source de Stillwater River jusqu'à un point sur le lac Minto ou Leaf River ou dans une direction générale nord, jusqu'à un point sur la Koksak River, et de l'un ou l'autre de ces points vers le nord est jusqu'à Leaf Lake sur les bords de la baie d'Ungava, une distance totale d'environ huit cents (800) milles; à construire, acquérir et exploiter des vaisseaux à vapeur et autres pour le transport des marchan-

dises et des passagers sur toutes eaux navigables le long de la voie ferrée ou qu'elle touchera; et à construire et entretenir des canaux, docks, entrepôts, bureaux, quais, cales sèches, jetées et autres structures; à construire et exploiter des lignes de télégraphie et de téléphone ou de toutes autres lignes dans le but de distribuer l'électricité pour l'éclairage, le chauffage, l'air comprimé ou moteurs de toutes sortes, et percevoir des péages pour la transmission de messages et de forces; acquérir des forces électriques, mécaniques ou autres forces et en céder et distribuer le surplus, acquérir des concessions forestières et des terrains miniers, droits de coupe et droits miniers, et les développer, les exploiter et faire valoir, et acquérir des droits de brevets et immunités aux fins de l'exploitation autorisée par les présentes et en disposer; bâtir et ériger des embranchements de voies ferrées et les gérer, et à ces fins exercer tous les pouvoirs, les privilèges et l'autorité nécessaires d'une manière aussi complète et générale que pour la voie ferrée principale; se raccorder et faire le trafic ou conclure d'autres arrangements avec des compagnies de chemins de fer ou autres, et acheter, prendre, louer ou acquérir les biens, droits et immunités de toute autre compagnie ou compagnies, et louer ou vendre à toute autre compagnie ou compagnies les biens, droits et immunités de la présente compagnie, et construire les bâtisses nécessaires aux fins de nourrir et loger les hommes engagés à la construction et à l'exploitation du chemin.

BROOKE, CHAUVIN & DEVLIN, Procureur des requérants, Hull, 9 décembre 1909.

NOTICE is hereby given that an application will be made to the Parliament of Canada, at its present session for an Act incorporating a company under the name of "The Gatineau and Ungava Railway Company," with a capital stock of two million dollars; with power to construct equip and operate for the general advantage of Canada a line of railroad from a point on the National Transcontinental Railway, at the head of the Gatineau River, north west branch, in the Province of Quebec, northeasterly, following, adjoining to or in the vicinity of the "Height of Land," to the lake Chibougamau, a distance of about 140 miles; thence to Lake Mistassini, the east side, a further distance of 60 miles, thence to the Northern boundary of the Province of Quebec, or border of the Territory of Ungava, at Homani or Summit Lake, a distance from the starting point of about 100 miles; thence turning round the headwaters of Big River, to Lake Kaniapik, near the intersection of the 70th meridian and the 54th parallel of latitude; thence north-westerly, crossing the source of Stillwater River to a point on Lake Minto or Leaf River or in a general northerly direction to a point on Koksak River, and from either point northeasterly to Leaf Lake on Ungava Bay, a total distance of about eight hundred (800) miles. To construct, acquire and operate steam and other vessels for the transport of freight and passengers on all navigable waters along or touched by its railroad; and to construct and maintain canals, docks, warehouses, offices, wharves, dry docks, piers and other structures; to construct and operate any telegraph or telephone lines or any lines for the purpose of distributing electricity for lighting, heating, compressing air or motors of any kind, and to collect tolls for the transmission of messages and power thereon; to acquire electric mechanical horse-power or other power and to dispose of and distribute the surplus thereof, to acquire timber and mineral lands, lumbering and mining rights, and develop, operate and turn to account the same; and to acquire patent rights and franchises for the purpose of the work hereby authorized and dispose of the same; to build and construct branch railways and manage the same, and for that purpose exercise all the powers, privileges and authority necessary therefor in as full and ample a manner as for the railway; to connect with and make traffic or other arrangements with railway or other companies, and to purchase, take over, lease or otherwise acquire the property, rights and franchises of any other company or companies, and to lease or sell to any other company or companies, the property, rights and franchises of this company; and to build such buildings as may be necessary for the purposes of boarding and housing the men engaged in the construction and operation of the road.

BROOKE, CHAUVIN & DEVLIN, Hull, 9 décembre 1909.

Province de Québec, District d'Ottawa. COUR DE CIRCUIT. Pour le Comté d'Ottawa à Papineauville. La Corporation du Canton de Ripon, dans la municipalité de comté du comté de Labelle, Comté et district d'Ottawa, corps politique et incorporée en vertu de la Loi et ayant son bureau d'affaires dans les limites du dit Canton. Demanderesse.

Ferdinand Guénette, ci-devant du dit canton de Ripon et maintenant absent aux Etats-Unis d'Amérique. Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans le mois. Ad CHAURET, Greffier de la dite Cour, Papineauville, 12 janvier 1910.

Province de Québec, District d'Ottawa. COUR DE CIRCUIT. Pour le Comté d'Ottawa à Papineauville.

La Corporation du canton de Ripon, dans la municipalité de comté du comté de Labelle comté et district d'Ottawa, corps politique et incorporé en vertu de la Loi et ayant son bureau d'affaires dans les limites du dit canton. Demandeur.

Xavier Barne, ci-devant du dit canton de Ripon et maintenant absent aux Etats-Unis d'Amérique. Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Ad CHAURET, Greffier de la dite Cour, Papineauville, 12 janvier 1910.

CANADA Province de Québec, District d'Ottawa. COUR SUPÉRIEURE.

Dans l'affaire de Lorenzo J. Leduc, Failli, Curateur.

Avis est donné que le 28 janvier courant, à deux heures P.M. au magasin de Lorenzo J. Leduc, au coin des rues Wellington et Church, à Hull, P. Q. seront vendus les meubles, créances et le stock de magasin du dit Lorenzo J. Leduc, à l'encan.

MAGLOIRE CARRIÈRE, Curateur.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus en temps et lieux respectifs tel que mentionné plus bas.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS. Cour Supérieure. — District d'Ottawa.

Ottawa, à savoir: DAME MARIE No 2469. A Z E L I E GAGNON, épouse séparée de biens de George Lebel, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, Demanderesse; contre JOSEPH DEROUIN, de Saint-André Avellin, dans le district d'Ottawa, Défendeur, à savoir:

un emplacement formant partie du lot numéro deux cent vingt-deux [222], des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-André Avellin, dans le district d'Ottawa, contenant 64 pieds de front sur 180 de profondeur; borné en front par la rue Saint-André, en arrière par le lot No 249, d'un côté par le lot No 221, appartenant à Dame Noé Fortier, et de l'autre côté par le résidu du lot No 222, la propriété d'Aldéric Fortier—avec un hôtel et autres bâtisses sus-érigés.

Pour être vendu à la porte de légitime paroissiale, de la paroisse de Saint-André Avellin, le PREMIER jour de

FEVRIER prochain, 1910, à ONZE heures de l'avant midi.

C. M. WRIGHT, Bureau du Shérif, Hull, 27 décembre 1909.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tel que plus bas mentionné.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS. Cour Supérieure. — District d'Ottawa.

Ottawa, à savoir: S. J. MAJOR, No 2473. S. Limitée, corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires à Ottawa, dans la province d'Ontario, Demandeur; vs JOSEPH DEROUIN, de Saint-André Avellin, district d'Ottawa, Défendeur, à savoir:

10. Le quart nord du lot numéro cent trente quatre [134], de la paroisse de Saint-André Avellin, dans le district d'Ottawa, contenant un acre de longueur sur vingt-sept acres de profondeur; borné au nord par le lot No 135, au sud par les trois-quarts du dit lot No 134, la propriété de Ovila Derouin, à l'est par la rivière Nation, et à l'ouest par terres du rang Saint-Louis.

20. La moitié sud du lot numéro cent trente-cinq [135], de la dite paroisse de Saint-André Avellin, contenant deux acres de longueur sur vingt-sept acres de profondeur; borné au sud par le quart nord du lot No 134, au nord par l'autre moitié du dit lot No 135, à l'est par la rivière Nation, et à l'ouest par les terres du rang Saint-Louis—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-André Avellin, le PREMIER jour de FEVRIER prochain [1910], à ONZE heures ET QUART de l'avant midi.

C. M. WRIGHT, Bureau du Shérif, Hull, 27 décembre 1909.

Province de Québec, District d'Ottawa. COUR DE CIRCUIT.

Pour le Comté d'Ottawa à Papineauville. La Corporation du Canton de Ripon, dans la municipalité de comté du comté de Labelle, Comté et district d'Ottawa, corps politique et incorporée en vertu de la Loi et ayant son bureau d'affaires dans les limites du dit Canton. Demanderesse.

Ferdinand Guénette, ci-devant du dit canton de Ripon et maintenant absent aux Etats-Unis d'Amérique. Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans le mois. Ad CHAURET, Greffier de la dite Cour, Papineauville, 12 janvier 1910.

Province de Québec, District d'Ottawa. COUR DE CIRCUIT.

Pour le Comté d'Ottawa à Papineauville. La Corporation du canton de Ripon, dans la municipalité de comté du comté de Labelle comté et district d'Ottawa, corps politique et incorporé en vertu de la Loi et ayant son bureau d'affaires dans les limites du dit canton. Demandeur.

Xavier Barne, ci-devant du dit canton de Ripon et maintenant absent aux Etats-Unis d'Amérique. Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Ad CHAURET, Greffier de la dite Cour, Papineauville, 12 janvier 1910.

CANADA Province de Québec, District d'Ottawa. COUR SUPÉRIEURE.

Dans l'affaire de Lorenzo J. Leduc, Failli, Curateur.

Avis est donné que le 28 janvier courant, à deux heures P.M. au magasin de Lorenzo J. Leduc, au coin des rues Wellington et Church, à Hull, P. Q. seront vendus les meubles, créances et le stock de magasin du dit Lorenzo J. Leduc, à l'encan.

MAGLOIRE CARRIÈRE, Curateur.

sant au Ministère des Chemins de fer et Canaux, Ottawa, à compter de la présente date.

Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre L. K. JONES, Secrétaire.

Ministère des chemins de fer et Canaux, Ottawa 12 janvier 1910.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été autorisés par le département.

AVIS

Avis est donné par la présente que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie "The Hull Lumber Co. Limited", aura lieu au bureau principal temporaire de la dite compagnie, à Ottawa, Ont., le samedi, 5ème jour de février, 1910, à deux heures de l'après-midi.

The Hull Lumber Company, Limited, CHS. E. READ, secrétaire.

CHASSE ET PECHE

REGLEMENT Temps durant lequel la chasse et la pêche sont permises.

LICENCE DES NON RÉSIDENTS.

Les personnes non domiciliées dans la province de Québec, qui veulent y faire la pêche ou la chasse, doivent se munir d'une licence dont le coût est établi comme suit:

POUR LA CHASSE

Les personnes non domiciliées dans la province de Québec, qui ne sont membres d'aucun club dûment constitué en corporation dans la province. \$25.00

Les personnes non domiciliées dans la province, membres actifs d'un club de chasse et de pêche légalement organisé, qui désirent chasser sur le territoire sous bail du club auquel elles appartiennent ne paieront que. \$10.00

POUR LA PÊCHE.

Toute personne non domiciliée dans la province de Québec qu'elle soit membre ou non d'un club locataire d'une rivière à saumon, devra payer \$25.00 pour avoir le droit de pêcher le saumon dans la province. Pour les autres espèces de poissons, le non résident, s'il ne fait partie d'aucun club dûment constitué en corporation, devra payer \$10.00

OBLIGATIONS DES LOCATAIRES DE DROITS DE CHASSE ET DE PÊCHE.

Le président ou le secrétaire d'un club de chasse et de pêche, devra, à la fin de chacune des saisons de chasse et de pêche, transmettre au Ministère des Pêcheries un état assermenté, donnant le nom et l'adresse de chaque personne qui aura chassé ou pêché sur leur territoire en spécifiant après chaque nom, si cette personne est membre actif du club ou non, l'honoraire payé, etc. Ce rapport devra être fait sur des blancs fournis par le Ministère.

Le club sera tenu responsable de toutes les licences qui seront ou qui auraient dû être

émises pour chasser ou pêcher dans les limites de son territoire.

Tout particulier, qu'il soit locataire d'un territoire de chasse et de pêche, ou des droits de pêche dans une rivière à saumon est également obligé de fournir un état assermenté donnant le nom des personnes ayant chassé et pêché dans les limites de son territoire, et de plus est tenu responsable des licences qui seront émises ou qui auraient dû l'être pour y chasser et pêcher.

Afin de faciliter l'émission de ces licences, les inspecteurs de chasse et les secrétaires des clubs pourront, en s'adressant au Ministère de Colonisation, des Mines et des Pêcheries, obtenir un certain nombre de blancs qu'ils pourront remplir eux-mêmes, et émettre sur paiement du prix de la licence qui est invariablement payable d'avance.

PÊCHE

TEMPS DE PROHIBITION

- 1. Saumon, du 1er juillet au 1er mars. A la ligne, du 15 août au 1er février.
2. Quananiche, du 1er octobre au 30 novembre.
3. Truite tachetée de ruisseau, de rivière, etc., (salmo fontinalis), du 1er octobre au 30 avril.
4. Grosse truite grise, longue, (touladi salmo confinis) du 15 octobre au 1er décembre.
5. Doré, longueur pas moins de 15 pouces, du 15 avril au 15 mai.
6. Achigan, longueur, pas moins de 9 pouces, du 1er avril au 15 juin.
7. Eperlan, du 1er avril au 30 juin.
8. Poisson blanc, du 10 novembre au 1er décembre.
9. Maskinongé, longueur, pas moins de 24 pouces, du 15 avril au 15 juin.
10. Esturgeon, longueur, pas moins de 36 pouces, du 1er au 30 juin.
11. Anguille, longueur, pas moins de 30 pouces.

Les mailles des filets ne devront pas avoir moins d'un pouce et un huitième.

N.B.—La pêche à la ligne (canne et ligne) seule et autorisée dans les lacs et les rivières sous le contrôle du gouvernement de la province de Québec. Pour toute autre espèce de pêche, il faut un permis.

Chemin de fer Canadian Northern Ligne directe jusqu'à Québec.

8.00 a.m., train local pour Hawkesbury, Lachute, etc., tous les jours, excepté le dimanche.

8.30 p.m., tous les jours, train direct luxueux, avec chars d'ortoirs et buffet; arrive à Québec à 7.20 a.m.

Une demi-heure avant le départ des trains un autobus quitte le bureau de la ville, 30 rue Sparks, et se rend directement à la gare.

S. J. MONTGOMERY,

Agent de la ville pour les marchandises et les passagers. Billets pour les vapeurs transatlantiques—sur toutes les lignes. Phone 3544.

SANTAL CAPSULES MIDY. Inoffensif, d'une pureté absolue, guérit en 48 HEURES les écoulements qui exigent un traitement des semaines de traitement par le cathartisme cubébe, les opiatés et les injections.